

FAVORISER L'ACCEPTABILITÉ DE STRUCTURES ACCUEILLANT DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

LIVRET DE CONSEILS

ET BONNES PRATIQUES



FÉDÉRATION DES
ASSOCIATIONS
RÉFLEXION-ACTION
PRISON ET JUSTICE





SOMMAIRE

01	POURQUOI CE LIVRET ?	p. 04
02	QU'EST-CE QUE RESCALED ?	p. 06
03	QU'EST-CE QUE LE NIMBY ("NOT IN MY BACKYARD") ?	p. 10
04	LES ÉTAPES D'IMPLANTATION D'UN PROJET	p. 14
05	PROPOSITIONS DE RÉPONSE À 3 ARGUMENTS NIMBY RÉCURRENTS ...	p. 24
	BIBLIOGRAPHIE	p. 38
	REMERCIEMENTS	p. 40

01

POURQUOI CE LIVRET ?

Ce livret s'adresse aux différents acteurs investis dans des projets d'établissements de petite échelle et intégrés localement qui accueillent des personnes placées sous main de justice. Il a pour objectif d'outiller ces acteurs pour répondre aux résistances spécifiques rencontrées lors de l'implantation de ces projets ou structures.

Sans prétendre proposer une solution "magique" qui serait l'unique voie à suivre pour anticiper et surmonter ces résistances, ce livret vise à donner des conseils et arguments pour surmonter les résistances et à proposer des modes d'actions, notamment en valorisant et diffusant à titre d'exemples des bonnes pratiques issues de structures et programmes innovants*.

Ce livret s'intéresse spécifiquement à la communication et la concertation autour d'un projet, afin d'en favoriser l'acceptabilité. En conséquence, il ne permet pas de répondre à l'ensemble des aspects et enjeux que pose un projet d'implantation d'établissement de petite échelle et intégré localement. Il doit donc être lu de façon complémentaire avec d'autres outils au cours du processus d'implantation.

COMMENT A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

Ce livret a été conçu par l'équipe de **RESCALED** en France au sein de la **Fédération des Associations Réflexion-Action Prison et Justice (FARAPEJ)**. Il fait suite aux activités menées en 2021 par **RESCALED** et ses partenaires sur les obstacles rencontrés pour l'implantation de maisons de détention - concept porté par **RESCALED**. Plus précisément, il fait suite à l'événement organisé par la **FARAPEJ** le 20 avril 2021 sur le thème "Welcome in my backyard!", en réponse aux réactions de type **NIMBY** (Not in my backyard) fréquentes lors de l'implantation d'établissements pénitentiaires.

Ce livret est pensé selon les principes des maisons de détention mais les propositions peuvent être adaptées à d'autres types d'établissements accueillant des personnes placées sous main de justice (PPSMJ)

* Les structures présentées dans ce livret ne sont pas portées par le mouvement RESCALED. Elles ont été sélectionnées pour leur proximité avec le modèle de maison de détention porté par RESCALED.

02

QU'EST-CE QUE RESCALED ?

Organisation internationale à but non lucratif implantée dans plusieurs pays européens, RESCALED propose de soutenir l'implantation de maisons de détention en lieu et place des grands établissements pénitentiaires.

Cette proposition part du constat que le modèle pénitentiaire actuel est inapte à répondre aux enjeux du 21ème siècle. Ce changement doit permettre de garantir le respect des droits et la dignité des personnes détenues en vertu des normes internationales relatives aux droits humains.

Afin de répondre efficacement aux enjeux de la surpopulation carcérale et de la réinsertion, les maisons de détention n'ont pas vocation à s'ajouter aux établissements pénitentiaires existants. Leur implantation doit s'accompagner d'une politique de déflation carcérale qui passe notamment par la dépénalisation de certains délits, par la limitation du recours à la détention provisoire et par le développement des mesures alternatives à la détention.

Ce concept de maison de détention vise à permettre le développement de sociétés inclusives, sûres et durables au plan social, économique et environnemental.

LES TROIS PILIERS DES MAISONS DE DÉTENTION

LA PETITE ÉCHELLE



Les maisons de détention accueillent un faible nombre de personnes. Cela permet d'établir une vie collective où chaque personne retrouve autonomie et responsabilité. Les personnes détenues et le personnel développent de meilleures relations qui garantissent une sécurité dynamique et l'élaboration de trajectoires de réinsertion individualisées.

La spécialisation vise à fournir aux personnes détenues le meilleur environnement qui convienne à leurs besoins et situations. Les maisons de détention sont spécialisées selon deux axes : le niveau de sécurité et les programmes d'activités et de formations proposés. Le niveau de sécurité doit être adapté à la réalité des risques et l'accompagnement global et individualisé permet de préparer la sortie en vue de la réinsertion.

LA SPÉCIALISATION



L'INTÉGRATION LOCALE



Intégrées localement, les maisons de détention interagissent avec la collectivité et collaborent avec les acteurs locaux. Elles font appel aux services disponibles dans la collectivité et proposent des services partagés avec les habitants qui répondent aux besoins du territoire. Ces projets permettent aux personnes détenues de s'engager dans des activités qui ont un sens pour elles-mêmes et pour la société.



Par son concept de maisons, **RESCALED** entend rompre avec l'aspect massif des prisons actuelles, tant en termes d'échelle que d'architecture, et avec son fonctionnement souvent déshumanisant et désocialisant.

Les maisons proposent de réduire la fracture "dedans/dehors" en normalisant les conditions de détention et en impliquant les acteurs locaux dans ses activités.

03

QU'EST-CE QUE LE "NIMBY" ?

(NOT IN MY BACKYARD)

L'implantation de structures accueillant des personnes placées sous main de justice pose des défis aux territoires concernés. En effet, ce type de projets suscite généralement beaucoup d'appréhension. Ces réactions sont généralement qualifiées de phénomène NIMBY.

Le phénomène "Not In My Backyard" (que l'on peut traduire par "pas dans ma cour"), désigne une réaction des habitants face à un projet considéré, à tort ou à raison, comme indésirable pour le quartier.

Ce terme décrit un phénomène observé depuis plusieurs siècles vis-à-vis des projets sensibles. Le **NIMBY** est défini comme une attitude d'opposition intense, parfois émotionnelle et catégorique face à un projet dont les riverains considèrent qu'il entraînera des effets négatifs (Sébastien, 2013).

Plusieurs facteurs influent sur la manière dont un projet est reçu, soit facilitant son acceptabilité, soit entraînant des réactions **NIMBY**. Ils sont liés aux caractéristiques de la procédure d'implantation, aux caractéristiques du territoire d'implantation (variables démographiques, variables sociologiques, type de territoire), aux caractéristiques du projet (type d'équipement, taille, apparence, fonctionnement, porteur...) et à la perception du groupe cible (Dear, 1992).

Les établissements pénitentiaires font partie des structures majoritairement contestées : 80% des projets de construction feraient l'objet d'une résistance des habitants (Meyers, Martin, 2004).

Le terme **NIMBY** est régulièrement confondu avec le terme d'opposition locale. Le terme **NIMBY** décrit les situations où le point cristallisant

l'opposition est la localisation, et non le caractère globalement positif de l'infrastructure. L'opposition locale désigne l'opposition à un projet, que celui-ci soit perçu ou non comme globalement positif pour la collectivité (Behar, Simoulin, 2014). C'est pour cette raison que le **NIMBY** devrait qualifier une opposition lorsqu'elle concerne uniquement le lieu d'implantation d'un projet et non le projet en lui-même.

Le NIMBY a souvent une connotation négative, réduit à une réaction émotionnelle et irrationnelle motivée par des intérêts personnels qui iraient à l'encontre de l'intérêt général et présenté comme un obstacle à l'implantation de projets. Mais le NIMBY peut être considéré comme une forme de questionnement rationnel et politiquement légitime de l'intérêt général (Sébastien, 2013).

C'est pourquoi, afin de permettre l'examen de la légitimité des projets et de faciliter leur acceptabilité, les porteurs de projets, publics ou privés, doivent permettre un dialogue apaisé, pédagogique, inclusif et transparent. Ce guide donnera des pistes pour mettre en œuvre cette démarche dans le cadre de projets de structures accueillant des PPSMJ.



L'ÉCLAIRAGE D'ISABELLE LEROUX :

L'ACCEPTABILITÉ LOCALE DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Maître de conférences en sciences économiques à l'université d'Angers, **Isabelle Leroux** s'intéresse à l'impact économique et social des prisons au sein des territoires. Elle étudie également les mécanismes de persuasion utilisés pour les projets pénitentiaires et leurs effets sur l'acceptabilité de ces projets.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE SES RECHERCHES À PROPOS DES RÉSISTANCES À L'IMPLANTATION D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES ET DES MOYENS DE LES DÉPASSER ?

En réponse aux prisons, le NIMBY se manifeste de plusieurs façons :

- Il prend la forme d'un rejet et traduit des peurs liées à l'imaginaire de la prison.
- Les projets d'implantation de prisons font émerger des craintes vécues comme

des menaces. Toutefois la perception des risques liés à la proximité d'un établissement pénitentiaire est souvent surestimée. Par exemple, le risque d'évasions qui tourneraient mal - pourtant très rares - est souvent craint.

Le phénomène NIMBY découle en grande partie d'un manque d'information et de dialogue

- L'absence d'anticipation ou de dialogue avec les riverains tend à occasionner un sentiment d'injustice. Ce sentiment peut conduire à des actions de rejet de plus grande ampleur (pétitions, interpellation des pouvoirs publics, constitution d'associations anti-prison...).
- Lorsque les prisons s'implantent sans dialogue préalable ou avec une présentation erronée des impacts attendus, les maires font régulièrement face à des problèmes d'acceptabilité *ex post*, lorsque les prisons sont en fonctionnement. Un travail de pédagogie auprès des populations est nécessaire pour anticiper les conflits et favoriser l'acceptabilité.

La prison peut être bénéfique pour le territoire d'implantation et pour la société plus largement

- Lorsqu'elle s'inscrit dans un projet de territoire pensé en amont et en concertation avec les autres acteurs du territoire, notamment les collectivités locales. Cette concertation doit porter sur différents axes : développement économique, accès aux services et aux aménagements, développement social, lien avec les associations, identité territoriale...
- Lorsque le projet fait l'objet d'une coordination à différents niveaux (local, départemental, régional, national) pour définir les modalités d'implantation et de relation au territoire. Cela permet également de déterminer quelles compétences devront être mobilisées par chaque niveau.
- Lorsque les habitants et le monde associatif sont impliqués afin d'expliquer comment l'établissement s'inscrit dans le projet de territoire, d'en présenter les bénéfices de façon réaliste et de les rassurer.



Pour aller plus loin :

Isabelle Leroux (1er décembre 2021) : France : la prison, une entreprise comme une autre ? Série Quartier Libre (1). Partenariat Prison Insider et Rescaled.

<https://www.prison-insider.com/articles/france-la-prison-une-entreprise-comme-une-autre>

Isabelle Leroux et Éric Rigamonti: (2020). "Les nouvelles prisons françaises, objets de développement économique local ? Socio-économie des impacts sur la commune d'accueil et nouveaux enjeux de territorialité". Criminocorpus, Espaces de détention : territoires, patrimoines et lieux vécus. <http://journals.openedition.org/criminocorpus/7471>

Éric Rigamonti et Isabelle Leroux (2018). « L'inefficience des partenariats public-privé appliqués aux prisons françaises », Revue d'économie industrielle, 162, pp.9-125. <https://journals.openedition.org/rei/7093>

Isabelle Leroux et Éric Rigamonti (2017) « Pour une lecture institutionnaliste de l'acceptabilité locale d'un établissement carcéral », Économie et institutions, 25. <https://doi.org/10.4000/ei.5866>

Isabelle Leroux (2017). Interviewée par Yann Thompson, « Pourquoi certaines communes rêvent d'accueillir une prison et d'autres en font des cauchemars ? », France-tvinfo. https://www.france-tvinfo.fr/societe/prisons/enquete-franceinfo-pourquoi-certaines-communes-revent-d-accueillir-une-prison-et-d-autres-en-font-des-cauchemars_2251279.html

CONSEILS POUR L'INTÉGRATION ET L'ACCEPTABILITÉ D'UN PROJET DANS SON TERRITOIRE :

04

LES ÉTAPES POUR FAVORISER

LA COMMUNICATION

ET LA CONCERTATION

Un projet doit être cohérent avec le lieu d'implantation de l'équipement afin d'être viable et accepté par la population locale. La concertation avec les acteurs locaux doit donc débuter dès la conception du projet et se poursuivre tout au long de sa mise en œuvre.

Ce processus demande du temps et un investissement conséquent, mais il peut éviter des situations acrimonieuses qui pourraient ralentir le projet. En effet, la procédure d'implantation d'un projet est un des facteurs qui peuvent conduire à des réactions NIMBY, notamment lorsque les riverains considèrent que les informations données ne sont pas suffisantes ou adéquates et que les opportunités de participation à la concertation sont insuffisantes.



Pour l'implantation d'un tel projet, des démarches administratives doivent être menées afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Si ce livret ne développe pas cet aspect, d'autres ressources sont disponibles pour en savoir plus.



Besoin d'aide ?

Plusieurs structures peuvent accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets, telles que :

- Collectivités locales
- Chambres régionales de commerce et d'industrie
- Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire
- Cabinets spécialisés

01 ÈRE ÉTAPE

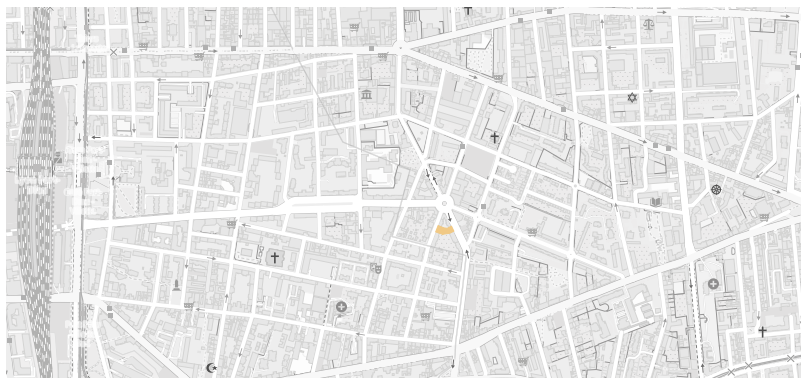
LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

À l'instar du diagnostic pour vérifier la cohérence du projet vis-à-vis du territoire, il est pertinent de mener un diagnostic territorial avant de commencer le processus de concertation et de communication.

Ce diagnostic consiste à analyser les forces et sensibilités politiques ainsi que l'historique de projets d'établissements accueillant des PPSMJ ou d'autres projets sensibles du territoire. Il permet également d'identifier les acteurs associatifs, économiques, culturels, sportifs, médicaux, universitaires implantés sur le territoire, ainsi que leurs activités et leurs relations. En recensant les acteurs ayant un rôle ou une influence sur le territoire, l'objectif est d'identifier quels sont les groupes sociaux qui en influencent d'autres et de déceler les potentiels soutiens mais aussi opposants.

Pour effectuer ce diagnostic, des recherches documentaires, des entretiens avec des acteurs locaux, des déplacements sur place pour observer le territoire et rencontrer la population locale peuvent être organisés.

La bonne réalisation de cette étape est déterminante pour le choix de la stratégie de communication et de concertation. Elle sert de base pour les négociations et discussions futures.



02 ÈME ÉTAPE

DÉFINITION DE LA STRATÉGIE DE MISE EN DÉBAT

À partir du diagnostic, il convient de définir la gouvernance du projet, les cibles et outils de communication et de concertation qui seront utilisés ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

LE CHOIX DE LA GOUVERNANCE

Une fois les acteurs clés identifiés, il s'agira de déterminer la gouvernance du projet c'est-à-dire le mode de gestion de celui-ci, notamment lors de la phase de concertation et de communication :

- Les instances de gouvernance qui - en regroupant divers acteurs - permettent l'interconnaissance, la mise en lien des parties prenantes et la prise de décision : quelles instances mettre en place ? à quelle(s) échelle(s) les mettre en place ? quels seront les rôles de chaque instance ?



A titre d'exemple, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, en partenariat avec la direction interrégionale des services pénitentiaires Grand Ouest, mène une expérimentation visant à implanter des ateliers chantier d'insertion et/ou des entreprises adaptées dans des établissements pénitentiaires en Bretagne (Brest, Lorient-Ploemeur, Rennes). Plusieurs instances de gouvernance, regroupant des acteurs variés, ont été mises en place à différentes échelles :

- Un comité de pilotage régional composé d'acteurs nationaux et régionaux (Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle, Pôle Emploi, Conseil régional, Agence régionale de santé, etc...) est chargé de suivre l'expérimentation et de favoriser les échanges et rencontres entre divers acteurs et expertises.
- Des comités de pilotage départementaux existent également et ont pour objectifs de réunir les acteurs locaux nécessaires au développement du projet, d'ancrer l'expérimentation dans son territoire et de dialoguer sur les problématiques rencontrées.
- Pour chaque projet concret, un comité technique est mis en place. Il regroupe la DISP, la direction de l'établissement, le personnel de surveillance et les services pénitentiaires d'insertion et de probation afin de prendre les décisions permettant l'opérationnalisation du projet.

- La fréquence des réunions des instances de gouvernance
- Les acteurs à intégrer à la gouvernance : élus locaux ? partenaires institutionnels ? acteurs économiques et associatifs ? etc.
- Quels seront les liens entre les instances ? Quels seront les outils de suivi utilisés ?
- Les rôles de chaque membre de la gouvernance : rôle de décision, rôle de suivi, rôle opérationnel, rôle d'influence, relais d'information... ?

Il n'existe pas de modèle de gouvernance standard. La gouvernance doit être définie en fonction des caractéristiques propres du projet : contraintes du projet et des acteurs, sujets, type de décisions devant être prises, fréquence des décisions, délais, etc.

La définition de la gouvernance relève du porteur de projet mais il est indispensable d'y associer les autres acteurs afin de vérifier la pertinence des choix, de tenir compte des contraintes de chacun, de s'assurer de la compréhension des partenaires et de favoriser leur implication. La gouvernance doit être définie le plus en amont possible afin de structurer le projet de façon précise. Néanmoins, elle doit être modifiée si elle n'est plus pertinente pour le projet.

LE CHOIX DES OUTILS D'INFORMATION ET DE PÉDAGOGIE

Il est primordial de mettre en œuvre une stratégie de communication à destination de la population et des acteurs locaux afin de leur donner des clés de compréhension du projet. Cette stratégie doit être menée en amont du projet et pendant sa mise en œuvre.

Plusieurs types d'informations peuvent être fournies, notamment :

- Des données factuelles générales sur le système pénitentiaire et les personnes incarcérées (nombre et types d'établissements pénitentiaires, taux d'occupation, nombre et catégories de personnes détenues, situation des personnes détenues, etc). Ces informations sont la base d'un argumentaire indiquant en quoi le projet est nécessaire.
- Des éléments de description du projet, par exemple : les motivations et raisons d'être du projet, le lieu d'implantation, le fonctionnement de la structure, le public accueilli, les échéances envisagées, le financement, les activités organisées, etc. Les informations à communiquer doivent être déterminées selon l'état d'avancée du projet et le contexte local. Par exemple, dans un contexte potentiellement réticent au projet, il peut être intéressant de communiquer les informations de façon progressive. En outre, il peut être pertinent d'expliquer assez rapidement au cours du processus ce que la structure va apporter à la collectivité.
- Il est possible d'intégrer des modélisations visuelles de votre projet qui peuvent influencer la perception et la réception des habitants.

L'information doit être complète, claire et compréhensible. Il ne faut en aucun cas diffuser une conception erronée du projet afin de favoriser l'acceptabilité. Ne pas donner toutes les informations, même celles susceptibles de favoriser un refus, pourraient créer des attentes irréalistes et conduire à des déceptions et frustrations ex post. La nature des informations transmises peut varier selon l'avancée et les objectifs du projet.

Les supports de communication qui seront utilisés doivent également être définis : rédaction de documents d'information à distribuer en boîte aux lettres, rédaction d'articles dans le journal municipal, organisation de porte-à-porte, de portes ouvertes sur le lieu d'implantation ou de réunions publiques, etc. Le choix des supports de communications dépend des ressources à disposition (temps, budget, personnel), des caractéristiques, notamment démographiques, du territoire et des moyens de communication utilisés habituellement sur la commune. Il n'existe pas un support à privilégier, l'enjeu étant d'adapter les supports afin qu'ils puissent avoir le plus d'impact dans le contexte local. Différents supports peuvent être utilisés pour différents objectifs : par exemple, rédiger un support écrit qui présente le projet de façon générale avant d'organiser un événement qui permet un contact direct avec la population pour lui donner plus de détails sur le projet.



Dans le cadre d'un projet d'implantation d'une maison de transition à proximité d'Oslo (Norvège), les riverains d'une maison de transition précédemment ouverte ont été sollicités pour partager, dans un document écrit, leur expérience vis-à-vis de cette structure. Le document a ensuite été distribué aux riverains de la nouvelle structure afin de réduire les craintes et oppositions.

En parallèle, il faut décider de mobiliser et de répondre ou non à la presse et aux médias, selon les oppositions et les soutiens autour du projet et le niveau d'informations nécessaires à communiquer.

LE CHOIX D'UN MODE DE CONCERTATION ET DES MARGES DE MANOEUVRE

Après avoir défini les modalités de la communication sur le projet, il faut aussi définir la stratégie de concertation. L'idée est de déterminer quels sont les modes de concertation qui permettent un débat constructif en créant des situations propices à l'écoute et au dialogue : porte-à-porte pour recueillir les questions, réunion en petits groupes, débats citoyens, etc. Par exemple, la réunion publique est souvent un passage obligé mais elle peut également constituer une tribune pour les opposants et ne pas permettre le dialogue. Ainsi, une attention particulière doit être portée aux intervenants et aux sujets abordés afin de permettre des échanges constructifs. Il peut également être intéressant de l'organiser de façon

complémentaire avec d'autres réunions telles que des rencontres en groupes réduits sur le site, des séances de travail sur certains aspects du projets, etc.

i

Dans le cadre de l'implantation de la maison de transition de Malines (Mechelen, Belgique), deux réunions d'information ont été organisées. L'une a pris la forme d'une journée portes ouvertes où les riverains ont pu visiter la maison de transition. La seconde a été organisée au moment des fêtes de fin d'année pour réunir les riverains et les personnes logées dans la maison de transition au cours d'une soirée de célébrations.

i

L'archifiction, outil de sensibilisation et de co-construction

Impliquer les acteurs locaux pour favoriser l'acceptabilité d'un projet sur un territoire identifié.

[Un outil développé par Anouk Mousset, architecte diplômée d'État]

L'archifiction est un outil, inscrit dans une démarche de recherche-action, qui accompagne la conception puis la mise en œuvre d'un projet. Cette approche prospective, entre architecture et fiction, vise à provoquer des débats et des discussions entre acteurs d'horizons différents au service de la co-construction d'un projet. Les débats et ateliers d'archifiction, animés par des médiateurs extérieurs provoquent l'implication, sans politisation, de toutes les parties prenantes, dont les riverains, qui deviennent des acteurs impliqués et mobilisés dans la conception du projet.

Pour répondre aux problématiques d'acceptabilité rencontrées lors de l'implantation d'établissements basés sur le modèle de RESCALED, l'archifiction peut être mobilisé avant, pendant et après la mise en œuvre du projet

Avant, il permet la projection sur le projet : Les temps d'archifiction peuvent servir à comprendre la structure envisagée en amenant les participants à prendre en main le cahier des charges. Cet outil peut aussi être une aide à la décision (choix du site, précision du cahier des charges...).

Pendant, il permet la co-construction : L'archifiction permet d'identifier les freins du projet puis de les mettre en débat pour co-concevoir des solutions. Par exemple, face à la crainte des riverains d'une perte de qualité de vie et de la dégradation de l'image du quartier, l'atelier d'archifiction permet de débattre de la manière dont l'établissement pourrait valoriser l'identité et l'image du territoire, en réfléchissant, entre autres, aux besoins du territoire et à l'intégration visuelle.

Après, il permet l'adaptation du projet de manière à résoudre des problématiques qui émergent et/ou à faire évoluer le projet. Par exemple, face aux craintes de potentiels nouveaux habitants d'un projet immobilier à proximité, l'atelier d'archifiction permet une communication participative et inclusive, tout en apportant des informations factuelles et sourcées pour permettre un débat constructif et limiter les actions de rejet.

Pour plus d'informations : www.lfau.com

i

La justice restaurative : un outil pour atténuer les conflits sociaux liés à l'implantation d'établissements pénitentiaires ?

Un projet de recherche-action sur la justice restaurative a été mené entre 2014 et 2016 à Tempio Pausania (Sardaigne, Italie) avec pour objectif de comprendre comment les pratiques de justice restaurative peuvent impliquer l'ensemble de la collectivité (école, famille, police, tribunaux, municipalités, associations, personnes détenues) et résoudre les conflits de manière pacifiée. L'idée de ce projet est née suite au conflit social causé par l'ouverture d'un établissement pénitentiaire dans la ville. Au cours de conférences, les acteurs impliqués ont été invités à penser les liens entre extérieur et intérieur et les relations entre eux afin de faire émerger un mécanisme de gestion pacifique des conflits et un sens de la collectivité.

Un des résultats a été l'organisation au sein de l'établissement pénitentiaire d'un conseil municipal. Le projet a également montré l'importance de l'écoute, du respect et de la responsabilité collective au sein de la collectivité (Lepri, Lodi, Patrizi, 2019).

Avant de lancer la phase de concertation, il est important d'anticiper les points de désaccords potentiels et de décider des marges de manœuvre, des points sur lesquels des concessions pourront être faites pour satisfaire certaines demandes de la population locale ou de partenaires. Ces demandes peuvent par exemple concerner les dispositifs de sécurité, les aménagements à réaliser aux alentours, les aspects architecturaux, le fonctionnement de la structure, etc.

i

Lors de l'implantation de la maison de transition de Malines, les riverains ont émis le souhait que les fenêtres donnant sur la rue soient vitrées avec des vitres occultantes. Cette demande a pu être mise en œuvre, ce qui a permis aux riverains de se sentir écoutés.



03^{ÈME} ÉTAPE

DÉPLOIEMENT DE LA STRATÉGIE ET RELATIONS AVEC LE TERRITOIRE

Une fois votre stratégie définie et adaptée au contexte local, les différentes actions de communication et de concertation peuvent être lancées. Un calendrier précis permet de s'assurer du bon déroulé de ce processus. Il est intéressant de communiquer le plus en amont possible, afin de laisser une marge de manœuvre relativement importante aux acteurs et ainsi gagner en crédibilité.



L'importance du calendrier :

Les riverains de la maison de transition d'Enghien (Belgique) ont dans un premier temps été opposés à son implantation. Une des explications peut tenir au calendrier suivi. En effet, l'information de l'implantation de la structure avait été publiée en juillet. Du fait des congés estivaux, les riverains n'ont pas pu obtenir de réponses à leurs questions et craintes avant la réunion d'information en septembre, ce qui a pu attiser leur opposition.

Tout au long du déploiement de la stratégie, il faut garder en tête que toutes les inquiétudes exprimées par les différents acteurs sont légitimes et doivent être écoutées, même si elles ne pourront pas toutes obtenir une réponse favorable. Cette étape doit permettre un réel dialogue avec la population et les acteurs. Ce sont les modes de communication et de concertation que vous aurez définis en amont qui permettent ce dialogue.

Il est important également de rester à l'écoute de son environnement, et d'adapter la stratégie si elle ne permet pas d'atteindre les résultats envisagés. Il est nécessaire de continuer à échanger régulièrement avec les partenaires pour déceler de potentielles oppositions à venir et anticiper de nouvelles actions à prendre. Pour les identifier, vous pouvez notamment mener une veille médiatique dans la presse et sur les réseaux sociaux.

Lors de l'implantation du projet, il est impératif de tenir les engagements pris lors de la concertation. De nouvelles oppositions risquent de voir le jour si les concessions qui ont été faites ne sont pas respectées.



Des projets acceptés *a posteriori* ?

Certains projets sensibles ayant fait l'objet d'une vive contestation peuvent être acceptés *ex post* par les riverains.

Un centre d'hébergement dans le 16^{ème} arrondissement de Paris a fait l'objet d'une vive contestation lors de son implantation en 2016 : perturbation des réunions publiques, tentatives d'incendie des infrastructures etc. La contestation s'est peu à peu apaisée. Le centre est aujourd'hui intégré au quartier notamment grâce à l'implication des riverains qui font des dons et proposent spontanément d'être bénévoles. Des liens étroits ont également été tissés avec les établissements scolaires et les associations à proximité. Cet exemple montre que l'acceptabilité vis-à-vis d'un projet varie dans le temps et qu'une situation peut évoluer de façon positive mais aussi négative. Concerter et impliquer les riverains tout au long du processus est donc primordial.

Après l'implantation de la structure, une démarche de bon voisinage est souhaitable pour négocier des nouvelles problématiques qui pourraient surgir. Dans ce cas, des méthodes de concertation peuvent de nouveau être mobilisées pour en discuter et trouver des solutions de façon collégiale.

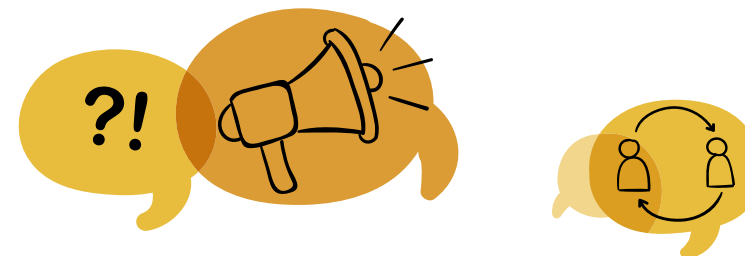


05

PROPOSITIONS DE RÉPONSE

À 3 ARGUMENTS NIMBY RÉCURRENTS

Les arguments en opposition à l'implantation de structures accueillant des personnes placées sous main de justice sont souvent similaires d'un projet à l'autre.



Dans le cadre de la rédaction de ce livret, nous avons effectué une revue de littérature et étudié des cas concrets d'opposition à des projets d'établissements accueillant des personnes placées sous main de justice afin de recenser les arguments récurrents contre ce type de projets.

À partir de ces recherches, les craintes peuvent être regroupées en trois catégories d'arguments :

- les arguments liés à la sécurité et à la criminalité ;
- les arguments liés à la modification du cadre de vie ;
- les arguments d'ordre économique.

Dans la suite de ce guide, chaque argument sera expliqué puis des pistes de réponses seront esquissées en se basant notamment sur des exemples de bonnes pratiques qui illustrent que des établissements de petite échelle et intégrés dans la collectivité peuvent être acceptés localement.





LA HAUSSE DE L'INSÉCURITÉ ET DE LA CRIMINALITÉ

“ Si des délinquants viennent habiter à côté de chez nous, nous et nos enfants seront en danger ”

L'ARGUMENT D'OPPOSITION

À l'annonce de l'implantation d'un établissement pénitentiaire, les populations locales craignent parfois pour leur sécurité et en particulier pour celle de leurs enfants. Elles craignent également que la présence de personnes placées sous main de justice entraîne une augmentation de la criminalité (Herzog-Evans, 2009).

PISTES DE RÉPONSE

Si, certes, le risque zéro n'existe pas, des études montrent que l'implantation d'une prison n'augmente pas l'insécurité dans le quartier autour de l'établissement (Martin et Meyers, 2004). Tout au long du processus d'implantation, il est possible de rassurer les personnes inquiètes en mobilisant les outils de communication et de concertation présentés plus tôt dans ce guide.

Afin de limiter les inquiétudes, il est important d'expliquer la philosophie et le fonctionnement prévu pour la structure, pour que tous les acteurs du territoire, dont les riverains, puissent comprendre la démarche du projet. Pour rassurer quant à la sécurité, il est pertinent de communiquer des données factuelles et statistiques :

- Fournir des données factuelles sur la réinsertion, sur les bénéfices des aménagements de peine, sur les contrôles effectués par les services pénitentiaires d'insertion et de probation et les juges d'application des peines, le suivi réalisé par les associations, etc.
- Montrer que les incidents sécuritaires sont extrêmement rares malgré des dispositifs de sécurité limités : par exemple, dans la prison ouverte de Jiřice (République Tchèque), seules trois des 92 personnes qui y ont été détenues ont dû être transférées dans un établissement avec un niveau de sécurité plus élevé.

Il est également intéressant de partager des expériences similaires actuelles. Par exemple, faire intervenir d'anciens bénéficiaires de dispositifs innovants, des personnels ou encore des voisins de structures déjà implantées permet de déconstruire les préjugés sur ces structures et les personnes placées sous main de justice et d'ouvrir le dialogue.

Lors de la réunion d'information précédant l'implantation de la maison de transition d'Enghien, le responsable de la première maison de transition belge, les membres de l'association en charge de la gestion de cette maison et le maire de la commune d'implantation ont été conviés. Cette réunion a été appréciée par les riverains qui ont obtenu des explications précises par des personnes ayant de l'expérience dans une structure similaire.

Il est important de sensibiliser le public aux différents types de sécurité pour montrer que la sécurité ne passe pas uniquement par des dispositifs matériels mais aussi par les relations humaines. Cette sensibilisation permet notamment de montrer en quoi la sécurité dynamique¹ est une forme de sécurité. Dans un second temps, il est nécessaire de détailler le dispositif de sécurité prévu pour la structure. Que ce soient des dispositifs matériels, comme des caméras de surveillance, ou humains par la présence d'une personne en continu dans l'établissement ou lorsque les personnes placées sous main de justice sortent de l'établissement, l'objectif est d'être transparent pour que les riverains se sentent en confiance.

Un établissement pénitentiaire est situé à un kilomètre de la maison de transition de Malines. Cette proximité explique en partie le positionnement favorable des riverains vis-à-vis du projet car ils avaient déjà connaissance des enjeux liés à la présence d'un établissement de plus grande taille.

¹ La sécurité dynamique n'est pas fondée sur des moyens matériels (murs, barreaux aux fenêtres, serrures, alarmes...) mais sur une communication forte entre les personnels et les personnes détenues. Les règles pénitentiaires européennes encouragent notamment le recours à la sécurité dynamique (RPE, 2006 : Règle 51.2). Dans une approche préventive du maintien de l'ordre en détention, la sécurité dynamique repose sur une formation spécifique des personnels et un état d'esprit, moins centrés sur la surveillance et le contrôle mais sur l'écoute, l'animation, l'éducation, l'anticipation et la résolution du conflit. En ce sens, le développement de la sécurité dynamique appelle une nouvelle politique de sécurité par la transformation des relations sociales entre les professionnels et les usagers (Cirap, 2021).

Une fois la structure implantée, il peut être opportun, selon le contexte local et le fonctionnement de la structure, d'organiser des événements ouverts au public. Par ailleurs, il est judicieux de donner la possibilité aux populations locales d'avoir une personne ressource au sein de leur structure pour répondre à leurs interrogations.

En amont de l'implantation de la maison de transition de Malines, un courrier expliquant le projet et indiquant le contact d'une personne ressource a été distribué aux riverains.

De manière générale, si des liens humains se créent entre résidents de la structure et résidents de la commune, les risques de violence sont moindres. En effet, les craintes sur la sécurité sont liées à l'imaginaire négatif associé à la prison et surestiment les risques. Les interactions entre intérieur et extérieur favorisent le vivre-ensemble.

BONNE PRATIQUE : LA FERME DE MOYEMBRIE, EN FRANCE



Cet exemple vise à montrer quelles actions sont mises en œuvre pour renforcer les interactions entre intérieur et extérieur. Il peut être mobilisé auprès du public pour montrer que ce type de structure ne renforce pas l'insécurité ou pour donner des idées d'activités à mettre en place pour renforcer les liens.

La ferme de Moyembrie, située dans l'Aisne (France), accueille des personnes bénéficiant de la mesure de placement à l'extérieur*. Entre 30 et 50 hommes

sont hébergés chaque année et travaillent sur l'exploitation agricole. Ils bénéficient d'un contrat d'insertion** et sont accompagnés par 8 encadrants sur tous les volets permettant de retrouver une autonomie : ouverture de droits sociaux, emploi, logement, maintien des liens familiaux.

Les habitants des communes aux alentours sont régulièrement conviés à venir effectuer des activités sportives avec les résidents. L'association de la ferme de Moyembrie peut compter sur l'engagement de nombreux bénévoles qui contribuent à instituer un mode de vie familial. Par ailleurs, chaque semaine, les résidents et les riverains se rencontrent lors de la vente d'oeufs et de fromages organisée à la ferme. Les résidents peuvent participer avec les encadrants ou les bénévoles à des sorties pour faire des courses, des activités culturelles ou sportives. Certains résidents participent ainsi aux cours de badminton au sein du club de la commune. Toutes ces activités permettent l'équilibre dans les relations au sein de la ferme mais aussi avec les personnes des alentours, et limitent ainsi le sentiment d'insécurité pour les riverains.



Du NIMBY à l'acceptabilité - 6 questions sur les fermes Emmaüs à Marion Moulin :
<https://www.youtube.com/watch?v=a2LmE-J00uZQ>

Dans cette vidéo, Marion Moulin, responsable nationale de groupes Emmaüs France, présente les fermes Emmaüs et leur intégration locale ainsi que des pistes pour faciliter l'acceptabilité de ces structures

*Le placement à l'extérieur est une mesure d'aménagement de peine qui permet à une personne condamnée à une peine de prison d'effectuer tout ou partie de sa peine hors d'un établissement pénitentiaire, en étant confiée à une association conventionnée avec l'Administration pénitentiaire. Si cette mesure reste très marginale - 995 personnes en placement à l'extérieur en juin 2022, elle tend à se développer.

** Un contrat d'insertion est un type de contrat visant à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Le bénéficiaire reçoit une formation et/ou un accompagnement professionnel alors que l'employeur reçoit une aide financière de l'Etat.

?!

LA MODIFICATION DU CADRE DE VIE ET L'AUGMENTATION DES NUISANCES

Si une nouvelle structure s'implante, mon cadre de vie et ma tranquillité vont être chamboulés

L'ARGUMENT D'OPPOSITION

La proximité des établissements pénitentiaires avec les habitations et les autres équipements est l'un des arguments les plus avancés contre leur implantation (Dear, 1992). Les riverains considèrent de façon presque systématique que la construction d'un établissement pénitentiaire entraînera des nuisances. Ces nuisances peuvent être des modifications du paysage, des ruptures architecturales, mais aussi une perte de tranquillité, par des nuisances sonores ou encore l'augmentation du trafic routier.

PISTES DE RÉPONSE

La crainte d'une modification du cadre de vie et de la tranquillité est légitime. Les grands établissements pénitentiaires avec leurs hauts murs et barbelés entraînent des modifications importantes du paysage et des nuisances sonores pour le voisinage. Néanmoins, dans le cas d'établissements de plus petite taille, les risques de nuisances et de dégradations du cadre de vie sont moindres. Les bâtiments sont moins imposants et plus facilement intégrés dans l'architecture locale. Les nuisances sonores engendrées par le fonctionnement de ces établissements et les flux - moins nombreux - sont limitées.

De manière pratique, il est nécessaire d'informer sur le fonctionnement de la structure. Les informations à communiquer sont multiples : nombre de personnes et caractéristiques de la population accueillie, activités, etc. Il est aussi judicieux de préciser les nuisances sonores que les activités prévues pourraient engendrer. Par exemple, s'il est prévu que des personnes travaillent au sein de la structure avec des engins bruyants, les horaires envisagés peuvent être communiqués.

Il peut aussi être rassurant pour la population locale de connaître le type d'encadrement prévu au sein de la structure. La présence de personnel suffisant et pluridisciplinaire peut rassurer sur la gestion d'éventuels débordements. L'enjeu est de montrer en quoi, quels que soient l'accompagnement et l'équipe au sein de la structure, ils permettent de répondre aux enjeux de sécurité et de prise en charge des personnes hébergées dans la structure.

Au-delà des personnes hébergées, les visites sont également perçues comme vecteurs de nuisances (Meyers et Martin, 2004). Il sera donc opportun de partager avec la population locale les modalités prévues pour le maintien des liens familiaux et montrer que celles-ci ont été réfléchies pour être les moins dérangeantes possibles.

Avertir la population des potentiels effets d'un projet sur la vie quotidienne lui permet de visualiser au mieux la structure dans l'environnement local et donc de limiter les résistances et les conflits *ex post*.

BONNE PRATIQUE : LA PRISON OUVERTE DE VANAJA, EN FINLANDE



Cet exemple illustre comment un établissement, ouvert et avec un bas niveau de sécurité, peut avoir un impact réduit sur le cadre de vie et être intégré dans la collectivité.

En Finlande, 30% de la population carcérale est détenue dans des prisons ouvertes gérées par l'Etat. Ces prisons ont le niveau de sécurité le plus bas du pays et accueillent les personnes détenues dont les besoins en termes de sécurité correspondent à ce niveau.

La prison de Vanaja est divisée en deux unités, une pour les hommes et une pour les femmes, situées à quelques kilomètres l'une de l'autre, dans des quartiers d'Hämeenlinna qui compte 68 000 habitants. Les deux unités accueillent au total une centaine de détenus. Ces deux unités n'ont ni murs d'enceinte, ni barbelés. Les limites de l'établissement sont naturellement définies par la route et les arbres. L'architecture se fond dans l'environnement avec des bâtiments bas qui ne créent pas de dérangement visuel. Les deux unités de la prison étant situées dans des zones forestières, la pollution sonore est inexistante.

Les personnes détenues peuvent sortir de l'établissement sur autorisation après une demande motivée et avec un bracelet électronique.

Par ailleurs, 32 personnes détenues travaillent pour les services de la commune. Ils s'occupent notamment des espaces verts, de l'entretien des espaces de jeux, et contribuent ainsi au maintien du cadre de vie de la population locale.



LES ARGUMENTS ÉCONOMIQUES : LA CONCURRENCE POUR LES COMMERCES ET LA DÉPRÉCIATION IMMOBILIÈRE



Les commerces et services du nouvel établissement vont attirer nos clients, on va perdre en chiffre d'affaires. Nous allons subir une perte sur la valeur de nos biens.



L'ARGUMENT D'OPPOSITION

Pour les commerçants de la commune d'implantation, l'arrivée d'une structure proposant de nouveaux produits ou services peut être vécue comme une menace pour leur propre activité.

Les propriétaires de biens immobiliers à proximité d'une structure sensible craignent, dans la plupart des cas, que la valeur de leurs biens diminue suite à l'implantation de la structure. C'est une des craintes principales des propriétaires car il est impossible d'assurer un bien contre une baisse de valeur due à l'implantation d'une nouvelle structure (Fischel, 2001).

PISTES DE RÉPONSE

Les établissements accueillant des personnes placées sous main de justice ont vocation à être intégrées localement en apportant une valeur ajoutée au territoire et non à prendre la place d'activités déjà implantées. C'est pourquoi un diagnostic territorial et une éventuelle étude de marché doivent être effectués en amont de l'implantation de la structure. Ils permettent d'identifier les activités économiques qui seraient rentables, complémentaires des biens et services déjà proposés et qui répondraient aux besoins locaux. Il peut être intéressant de consulter directement les commerçants et les prestataires de services pour montrer que leurs besoins et préoccupations seront pris en compte.

D'autre part, les maisons de détention cherchent à favoriser le lien entre l'intérieur et l'extérieur, dans une perspective de réinsertion des personnes détenues mais aussi d'ouverture et de sensibilisation du grand public aux questions carcérales. L'activité économique de la maison de détention peut créer un pont entre ces deux publics. On peut par exemple penser à des ateliers de réparation, une librairie ou un café. L'objectif est de proposer des biens ou services qui sont peu disponibles localement et qui répondent à des besoins du territoire afin de se démarquer et d'attirer les habitants.

Quant à la valeur des biens immobiliers, aucune recherche n'atteste d'une baisse significative de la valeur suite à l'implantation d'un projet sensible. Si une dépréciation est observée, elle est souvent liée à d'autres aspects (Deprez, 2014), la valeur de l'immobilier dépendant d'un contexte économique plus large (Dear, 1992).

En outre, une structure de petite échelle et intégrée localement peut même être un atout pour le territoire. L'arrivée sur un territoire de nouveaux résidents peut favoriser le maintien de certains services publics (poste, centre de santé...) et augmenter les activités des acteurs locaux. L'impact économique escompté de l'implantation pourrait être d'autant plus important que ces structures ont vocation à faire appel aux services locaux dans leur fonctionnement. Ces nouvelles personnes et les services déployés peuvent donc favoriser une nouvelle dynamique au sein de la commune.

BONNE PRATIQUE : L'UNITÉ DE BASSE SÉCURITÉ DE VALDRES, EN NORVÈGE



Cet exemple illustre comment l'activité économique d'une structure pénitentiaire peut s'intégrer dans le tissu local et répondre à des besoins et peut donc être mobilisé dans ce sens.

En Norvège, l'unité de basse sécurité de Valdres* est un établissement pénitentiaire de petite échelle qui accueille 25 hommes détenus. Les détenus qui bénéficient d'un accompagnement individuel, travaillent aux différentes activités proposées : menuiserie, mécanique, cuisine, jardin, etc. Plusieurs de ces activités sont pensées en lien avec l'extérieur et pour répondre à la demande locale. Ainsi, l'unité gère un marché dans le centre-ville de Valdres, ouvert le vendredi d'août à octobre, où sont vendus les produits issus des activités de l'établissement. Les produits les plus vendus sont les Valdresrosa, des objets décoratifs en bois qui ornent presque toutes les granges de la région, et l'ail que des personnes venues d'Oslo, à 200 kilomètres, viennent acheter du fait de sa qualité. L'unité organise également des dîners où les habitants sont invités à participer. Un service de traiteur est également proposé pour les fêtes familiales et événements des environs.

Les acteurs locaux prennent également en compte les résidents de l'unité dans leurs activités. Par exemple, la municipalité a demandé aux résidents de gérer un café à l'été 2021. De même, pour Noël des enfants de l'école maternelle ont offert des jouets à l'unité pour que les enfants rendant visite à leur père puissent jouer avec. Les détenus ont quant à eux fabriqué certains objets (nichoir à oiseaux) pour l'école.

Ces liens permettent à la population de s'intéresser à la situation des personnes détenues et renforce l'inclusivité et l'acceptabilité au sein de la collectivité.



* Nom officiel de la prison de Valdres : Kriminalomsorgen Innlandet, avd. lavere sikkerhet, Valdres.

DES PROJETS INNOVANTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AU SEIN D'ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

Nombre de projets innovants sont mis en place dans des établissements pénitentiaires - que ce soit des structures innovantes ou non. Ces projets montrent qu'il est possible d'implanter des activités économiques valorisantes en milieu carcéral.

Au Portugal, l'association Reshape agit en faveur de l'emploi et de la réinsertion des personnes détenues à travers un programme de fabrication et de commercialisation de céramique, **Reshape Ceramics**. Les bénéficiaires travaillent au sein des deux ateliers du programme, l'un dans un établissement pénitentiaire, l'autre à l'extérieur, permettant la transition entre la détention et la sortie. Ils bénéficient aussi d'un accompagnement holistique pour favoriser leur réinsertion. Outre cet objectif de réinsertion, Reshape souhaite valoriser les ressources largement inexploitées au sein des établissements pénitentiaires. L'association cherche également à sensibiliser le grand public aux enjeux de la détention.

Plus d'informations : <https://www.reshapeceramics.com/>

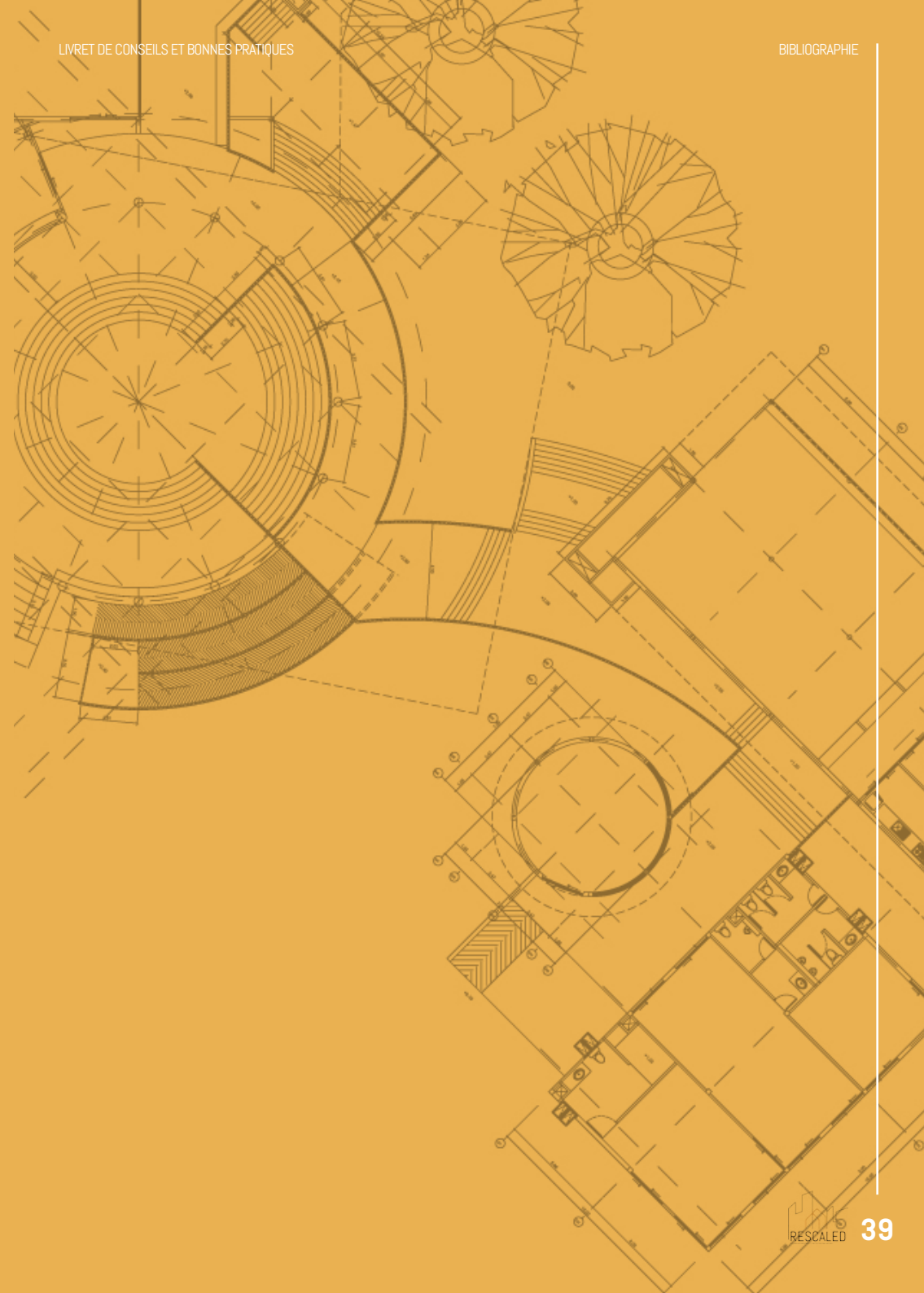
L'Université du Café est une association qui vise à permettre la réinsertion socio-professionnelle des personnes détenues par le biais de programmes de formation et de mise en pratique du métier de barista ou autour des métiers du café, actuellement mis en place à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis. Les personnes détenues suivent une formation alternant théorie et mise en pratique des métiers du café et bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel. À l'issue du programme, elles obtiennent un certificat reconnu internationalement dans le secteur du café (Speciality Coffee Association) et un certificat en hygiène alimentaire (HACCP).

Plus d'informations : <https://www.universiteducafe.com/>

Né d'un partenariat entre les associations Festin et Marseille Solutions et l'administration pénitentiaire, **le restaurant semi-gastronomique Les Beaux Mets** ouvrira au sein de la prison des Baumettes, à Marseille, en 2022. Treize personnes détenues au sein de la structure d'accompagnement à la sortie (SAS) occuperont des postes en cuisine, en salle et de préparation de commande et bénéficieront d'un accompagnement socio-professionnel. Ce projet vise à faciliter la réinsertion des personnes détenues mais aussi de changer le regard sur la détention.

BIBLIOGRAPHIE

- **Ambre Deprez**, sous la direction de **Prof. F. Verbruggen** (2014), «Communicatiestrategie tegen het NIMBY-probleem bij detentiehuizen» (Stratégie de communication contre le NIMBY - le cas des maisons de détention), Université de Louvain.
https://dehuizen.be/files/Ambre_Deprez.pdf
- Centre interdisciplinaire de recherche appliquée au champ pénitentiaire (Cirap), "La sécurité dynamique : enjeux et perspectives pour les prisons françaises", sous la direction de **Guillaume Briet** et **Jean-Philippe Mayol**, Dossier thématique Cirap/Enap, 2021.
https://www.ena.justice.fr/sites/default/files/cirap_dt_securite_dynamique_janv2022.pdf
- **Gian Luigi Lepri, Ernesto Lodi** and **Patrizia Patrizi** (2019). "Tempio Pausania: social conflict resolution in a community setting", The International Journal of Restorative Justice, vol. 2(2) pp. 314-319.
https://www.elevenjournals.com/tijdschrift/TIJRJ/2019/2/IJRJ_2589-0891_2019_002_002_011.pdf
- **Laurie Behar, Vincent Simoulin** (2014). "Le NIMBY : une dénonciation du localisme qui maintient l'illusion du local", Politiques et management public, vol.31, n°2, pp.151-167.
- **Léa Sébastien** (2013). "Le NIMBY est mort. Vive la résistance éclairée : le cas de l'opposition à un projet de décharge, Essonne, France", Sociologies pratiques, vol. 27, n°2, pp. 145-165.
https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=SOPR_027_0143&download=1
- **Martine Herzog-Evans** (2009). "La prison dans la ville : entre désir et rejet", La prison dans la ville. Erès, pp.107-122.
- **Michael Dear** (1992). "Understanding and overcoming the NIMBY syndrome" Journal of the American Planning Association, 58, 3, pp.288-300.
- **Narjasse Kerboua**, "Marseille : Les Beaux Mets, premier restaurant en prison de France ouvert au public", Made in Marseille, 28 février 2022.
- **Nathalie Birchem**, "La contestation s'est éteinte ? : autour d'un centre parisien pour SDF, de la protestation à la solidarité", La Croix, 2 juin 2022.
- **Randy Martin** et **David L. Myers** (2005). "Public Response to Prison Siting: Perceptions of Impact on Crime and Safety", Criminal Justice and Behavior, 32, 2, pp.143-171.
- **William A. Fischel** (2001). "Why are there NIMBYs?", Land Economics, vol.77, n°1, pp.144-152.



REMERCIEMENTS

L'équipe **RESCALED de la Farapej** tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont partagé leur expérience de terrain et contribué ainsi à l'élaboration de ce livret.

Marie Leugé Maillet, co-fondatrice et directrice de l'agence TACT

Kaisa Tammi-Moilanen, directrice des prisons ouvertes de Vanaja et Ojoinen, et **Mika Peltola**, coordinateur des affaires internationales au sein des services pénitentiaires finlandais (Criminal Sanctions Agency)

Marion Moulin, responsable Nationale de Groupes Justice et Prison, Emmaüs

Gian Luigi Lepri, psychologue et responsable de recherche sur les pratiques de justice restaurative à l'Université sociale de Sassari

Lukáš Dirga, Sociologue détaché au Ministère de la Justice tchèque

Isabelle Leroux, Maître de conférences en sciences économiques à l'université d'Angers

La coordination européenne et les équipes nationales du projet RESCALED.

Anouk Mousset, architecte diplômée d'Etat

Les membres du conseil d'administration de la Farapej

RESCALED France :

Rédaction du livret: Élise Garel, Clémence Bertin et Émilie Adam-Vézina (2022)

Création graphique :

Illustrations : Mélanie Bouteille : p.2-3, 4-5, 10, 14, 21, 23, 28, 31, 34, 37

Anouk Mousset : p.16. Services pénitentiaires norvégiens : p.32.

Ole Kristiansen / Gjengangeren : p.32. Gule sider : p.32

Direction artistique :

Valentin Lombardi : www.valentinlombardi.fr





mail : farapej@farapej.fr

 [@farapej](https://www.facebook.com/farapej)  [@Farapej](https://twitter.com/Farapej)

 [@RESCALED.movement](https://www.facebook.com/RESCALED.movement)  [@rescaled_movement](https://www.instagram.com/rescaled_movement)  www.rescaled.org